

Rennes, le 17 juin 2019

Monsieur Emmanuel Ethis
Recteur de l'Académie de Rennes
Recteur de la Région académique de Bretagne

Objet : questions diverses pour le CTA du 20 juin 2019

Monsieur le Recteur,

Nous souhaitons avoir des précisions concernant les points suivants lors du CTA du 20 juin.

Concernant la formation au secourisme.

Nous avons constaté une forte disparité de traitement entre les moniteurs de PSC1 dans l'académie en fonction de leur statut :

- s'ils sont enseignants, ils peuvent être rémunérés contre HSE ou avoir leur temps d'intervention face aux élèves intégré à leur temps de service
- s'ils ne le sont pas, aucune rémunération ni allègement de temps de service ni récupération horaire ne sont prévus.

Cette inégalité de traitement serait due au fait que ces personnels non enseignants, CPE, secrétaires, infirmières, gestionnaires, ne figureraient pas dans la base des personnels habilités à recevoir une rémunération pour intervention pédagogique.

Cette information est-elle exacte ?

Sachant que le monitorat qu'ils ont tous validés leur donne une formation pédagogique, n'est-il pas possible d'inclure tous les moniteurs PSC 1 dans cette base ?

A défaut d'une rémunération, si les agents le souhaitent, n'est-il pas possible de mettre en place des récupérations de ces temps de travail ?

Le texte du BO d'août 2016 prévoit une montée en puissance de la formation à destination des élèves avec pour l'année 2018/2019 : 70% des élèves de 3ème formés au PSC1. Les élèves ne l'ayant pas passé devant bénéficier de la formation de deux heures des Gestes qui Sauvent afin que 100% des élèves aient reçu une sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Nous souhaitons avoir un état du pourcentage d'élèves formés au psc1 dans

notre académie (avec une ventilation par département) ainsi que le pourcentage d'élèves formés aux Gestes qui sauvent pour cette année scolaire (si les remontées sont déjà disponibles) et les deux années précédentes afin de constater l'éventuelle évolution. Nous demandons à ce que cette information soit communiquée aux représentants dans les comités techniques départementaux et académique chaque année."

Le Compte personnel de formation est un droit nouveau issu de la loi travail d'août 2016. Nous souhaitons savoir quelle dotation le Ministère a allouée à notre Académie pour répondre aux demandes des collègues de façon à rendre ce droit effectif pour chacun.

Des collègues administratifs nous ont fait état d'une utilisation abusive de leurs droits au CPF par le rectorat pour financer des formations proposées au PAF. Ceci dans le cadre de la préparation des concours alors que ces collègues n'avaient pas demandé à bénéficier du CPF pour ces formations. Est-ce exact ?

Enfin concernant les PIAL, nous souhaitons avoir une explication concernant leurs objectifs. Si l'on se réfère aux fiches de postes d'enseignant coordonateur PIAL proposées dans le Finistère, ces PIAL semblent avoir vocation d'une part à coordonner le travail des collègues AESH avec celui des autres personnels de l'Éducation nationale. D'autre part à permettre de définir et répondre aux besoins de formation des collègues AESH comme enseignants. Mais si l'on se réfère aux échanges du dernier CDEN du Morbihan, les PIAL semblent avoir vocation à permettre aux collègues AESH d'obtenir des temps plein par des interventions hors du temps scolaire. La circulaire de rentrée 2019 pour une école inclusive indique que les PIAL visent à améliorer les conditions de travail des AESH.

Nous demandons à ce que le rôle de ces PIAL dans notre Académie soit présentée au CTA ou dans un groupe de travail issu du CTA. Les PIAL visent-ils à permettre aux collègues AESH d'obtenir des temps plein ? Dans quelles conditions ? Quels moyens de formation sont prévus pour répondre aux demandes que formuleraient les collègues sur ce sujet ?

Au delà des effets d'annonce ministériels c'est au détail de l'organisation de ces PIAL que l'on pourra juger s'ils peuvent avoir un effet positif pour les collègues AESH en terme de conditions de travail et de rémunération.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'assurance de notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Gaël LE FLOC'H
secrétaire général adjoint
du Sgen-CFDT Bretagne, élu au CTA.

